



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2025

Le jeudi 19 juin 2025 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Léonard de Vinci, salle René Char en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 30 VOTANTS : 32

Étaient présents :

Miloud GOUAL, Jacqueline HUCHIN, Adelaïde HAMITI, Thibault PETIT, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Nassira BENOUARI, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Bastien REDDING, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU, Ruffin KAPELA, Brigitte CERVETTI, Toufik LAADJAL, Maria GUIDEC

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Claude BENHAÏM donne procuration à Adelaïde HAMITI, Uriell MARQUEZ donne procuration à Jacqueline HUCHIN

Absents :

Jeanne DOCTEUR, Laurent LE LEUXHE, Sébastien CÉLERIN

Secrétaire :

Maria GUIDEC

Objet : Débat annuel sur la formation des élus

Il est rappelé que les élus ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Par délibération du 10 juillet 2020, le Conseil municipal a délibéré sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il a déterminé les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, financées par la commune est annexé au compte administratif. Il doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

En 2024, une seule demande a été formulée, à laquelle il a été donné une suite favorable. Le thème de la formation suivie était le suivant : décliner un projet d'administration en projet de services, pour un montant de 590 €.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal de procéder au débat annuel sur la formation des élus et de prendre acte de la présentation du bilan 2024.

Accusé de réception en préfecture
035-21504248-20250619_048 DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2123-12 et suivants et R. 2123-12 et suivants,

Vu la délibération n° 20.060 du 10 juillet 2020 portant formation des membres du Conseil municipal,

Vu la délibération du 19 juin 2025 portant approbation du compte administratif 2025,

Vu l'avis de la Commission des finances du 12 juin 2025,

Considérant que les élus ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions,

Considérant que par délibération du 10 juillet 2020, le Conseil municipal a délibéré sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et a déterminé les orientations et les crédits ouverts à ce titre,

Considérant qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, financées par la commune est annexé au compte administratif,

Considérant que ce tableau doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : De prendre acte de la présentation du tableau récapitulatif des actions de formation des élus, financées par la commune, annexé au compte administratif 2024.

Article 2 : De prendre acte de la tenue du débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Article 3 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil – 95000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Mis en ligne sur le site internet de la ville le : 20/06/2025

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée



Jacqueline HUCHIN

Signé électroniquement par :
Jacqueline HUCHIN
Le 20 juin 2025
Accusé de réception en préfecture
095-219304248-20250619-DEL25_048-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D6

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
Huchin Jacqueline	FPT Formation	590,00	A distance	Décliner un projet d'administration en projets de services

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20250619-DEL25_048-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025